

# CHAUFFAGE URBAIN A CLICHY : LE PROTOCOLE DU 21/12/2011 SE RÉVÈLE UN DÉSASTRE FINANCIER POUR LES UTILISATEURS - PAYEURS

## TOUS INFORMÉS :

Les méfaits du protocole sont maintenant parfaitement connus par :

- M. le Maire : il a reçu trois courriers recommandés détaillant les problèmes nécessitant des réponses (28 pages d'explications et de graphiques, au total),
- Le Président de Clichy Habitat : a reçu un courrier recommandé envoyé par la Csf Clichy, et complété par une analyse de 7 pages - faite en collaboration avec notre collectif,
- Les conseillers municipaux : ont reçu les mêmes trois courriers que M. le Maire,
- Le délégataire (SDCC) et sa maison-mère (Cofely) : plusieurs courriers recommandés.

**DANS TOUS CES COURRIERS  
NOUS DEMANDONS A NOS  
INTERLOCUTEURS DE  
CONFIRMER OU D'INFIRMER  
NOS CONCLUSIONS.**

## LES QUESTIONS SANS RÉPONSES :

- Le calcul des tarifs mensuels, tel que réalisé, tous les mois, par la SDCC, Société de distribution de chaleur de Clichy, est-il faux ? C'est ce que nous pensons.

- La promesse de baisse généralisée de 20% était, en pratique, un grossier mensonge.

- Les discriminations tarifaires, entre utilisateurs du même chauffage, atteignent jusqu'à 30% pour les locataires de Clichy Habitat et même 44% entre l'ensemble des utilisateurs.

- Les puissances souscrites - base de la partie « abonnement » (R2) - ont donné lieu à des manipulations incroyables :

Locaux Indus. & Ciaux .....	-18%
Locaux de la Ville .....	- 20%
Copropriétés .....	+ 4,6%
Clichy Habitat.....	+ 6,8%

La manipulation à la hausse des puissances des utilisateurs « non protégés » permet à la SDCC, de récupérer 112 000 euros par an. Et cela pendant 20 ans.

- La suppression de l'exonération du R22 (amortissement du réseau), concerne tous les immeubles rattachés depuis plus de 30 ans au réseau. A travers cette décision arbitraire la SDCC récupère 500 000 € supplémentaires par an. .

- Énergies : nous nous interrogeons sur les prix d'achats négociés par la SDCC (voir notre site web).

- Les charges liées à la connexion du LEM (Levallois), annoncées comme devant disparaître en 2015, continueront à être supportées indûment par les clicheois d'ici là.

Leur suppression ne sera pas non plus prise en compte dans les tarifs des utilisateurs-payeurs à cette date.

- Les pertes du réseau de 16%, dénoncées par la Chambre régionale des comptes, se retrouvent intégralement dans les tarifs clicheois. Elles sont « officialisées » par le protocole pour 20 ans !

T SVP

LES CLICHOIS ONT LE DROIT DE CONNAÎTRE LA VÉRITÉ SUR TOUTES CES QUESTIONS SANS RÉPONSE.

## LA COMMISSION DE SUIVI DU CHAUFFAGE DOIT ÊTRE RÉACTIVÉE PAR LA VILLE.

**LES ENJEUX : 300 € / AN**

**Conclusion** : les tarifs de la SDCC peuvent – et doivent – encore baisser.

En dehors des discriminations tarifaires impossibles à justifier par la SDCC, les éléments concrets de ce document justifient pleinement notre demande permanente d'une nouvelle baisse générale des tarifs de 25%. Elle ne fera que nous ramener au niveau moyen des prix des réseaux de chauffage urbain français.

L'enjeu ? En moyenne, **300 € de baisse par an** pour un appartement de 85 m<sup>2</sup> (consommation annuelle de 12 MWh).

LIRE L'INTÉGRALITÉ DE NOS  
ANALYSES ET COURRIERS  
SUR NOTRE SITE : [www.cdcc92.org](http://www.cdcc92.org)

**Par courrier du 20/06/2013,  
la Mairie refuse de répondre  
à nos questions et nous  
menace d'une procédure  
pour diffamation !**

### CDCC : BULLETIN D'ADHÉSION INDIVIDUELLE 2013

Pour faire baisser une nouvelle fois le prix du chauffage urbain de Clichy l'action du Collectif CDCC doit pouvoir continuer.

- ▶ Soutenez, diffusez nos analyses et nos informations – [www.cdcc92.org](http://www.cdcc92.org)
- ▶ Adhérez à notre association (statut 1901) : cotisation annuelle 10 €
- ▶ Faites un don/action qui permettra de renforcer nos moyens d'actions

**MES COORDONNÉES :** \_\_\_\_\_

**NOM** : ..... **Prénom** : .....

**Adresse** : ..... **CP** : 92110 **OU**.....

**Téléphone** : ..... **email** : .....

**Je suis** : Propriétaire  Locataire OPH  Locataire autre

▶ **Je règle mon adhésion 2013 de 10 €** : par chèque  en espèces

▶ **Je fais un don / action de soutien au CDCC d'un montant**

de \_\_\_\_\_ € : par chèque  en espèces

Chèque à libeller à l'ordre du **CDCC**  
et à retourner à notre adresse postale :  
CDCC, 143 Bd Jean Jaurès 92110 Clichy

Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ Signature :